

Air-Bloc® 32MR

Membrane pare-air/eau/vapeur, à application liquide

Propriétés physiques types

- Couleur	Beige	- Perméance à la vapeur d'eau (ASTM E-96, proc. B) pellicule humide de 3 mm (1/8 po)	5 ng/Pa.m ² .s (0,08 perm)
- Teneur en solides (volume)	55 %	- Essais de perméabilité à l'air - ASTM E283, appliqué au taux de 3 L/m ² sur un mur en blocs de béton	
- Poids	1,0 kg/L (8,3 lb/gal)	Pression (Pa) à 23°C	Infiltration d'air (L/s.m ²)
- Temps de séchage à 50 % H.R. +20° C (+68°F), substrat sec	2 h – sec au toucher 24 h – complètement sec	75	0,0006
- Température de service	-40° C à +70° C (-40°F à +158°F)	250	0,0007
- Température d'application	+4° C à +50° C (+40°F à +122°F)	300	0,0010
- Résistance à la traction (ASTM D412)	820 kPa (119 psi)	- ASTM E2357, Essai d'infiltration d'air	Réussi
- Allongement (ASTM D412)	800 %	- ASTM E2178 @ 75 Pa	0,006 L/s.m ² (0,00012 pcm/pi ²)
- Recouvrance élastique (CAN/ONGC 37.58 – M86)	90 %	- Résistance aux charges de vent en rafale	Conforme aux exigences du code massique/canadien pour infiltration d'air à une pression d'aspiration de 3000 Pa
- Résistance à l'arrachement , lorsqu'installé sur du béton sec (ASTM C836)	4,5 kN/m (3319 lbf/po)	- Résistance chimique	Résiste aux solutions salines et aux solutions légèrement acides et alcalines. Non résistant aux huiles, graisses et solvants.
- Vieillessement (flexibilité à long terme) (CGSB 71-GP-24M)	Pas de fissure	- Essai de tenue au feu	Conforme à la norme NFPA 285 pour différents systèmes de mur
- Étanchéité autour des clous ASTM D 1970	Essai réussi	- Propagation du feu (ASTM E84)	20
- Résistance aux moisissures et aux champignons (ASTM D5590)	0 – aucune croissance	- Dégagement des fumées (ASTM E84)	55
- Maximum COV	100 g/L		
- Étanchéité à l'eau	Essai réussi		

Essais témoins et normes

ASTM E2357	ASTM D5590	Accréditation ABAA	CAN/ONGC-37.58-M86
Essai sur un système pare-air	Essai de résistance aux moisissures et aux champignons		

Description

Air-Bloc® 32MR est une membrane élastomérique à application liquide, à une seule composante, conçue pour former un pare-air/eau/vapeur lorsqu'elle est utilisée sur les murs en élévation. Ce produit forme en séchant une membrane monolithique robuste et caoutchouteuse, résistante aux infiltrations d'air et d'eau, en plus d'agir comme pare-vapeur. **Air-Bloc® 32MR** combine la performance éprouvée de **Air-Bloc® 32MR** et la technologie antimicrobienne Henry pour créer une membrane intégrale résistante à la moisissure.

Caractéristiques

- Membrane élastomérique monolithique, non perméable, pour les murs en élévation
- Conserve sa souplesse sur une gamme variée de températures. S'applique à froid à la truelle ou au pulvérisateur
- Conforme aux normes en matière de performance les plus strictes de l'industrie en tant que pare-air
- Formule intégrale résistante aux moisissures
- Application par pulvérisation facile et à faible coût
- Faible perméance à la vapeur d'eau, agit comme pare-vapeur
- Excellente adhérence à la plupart des surfaces de construction : panneaux de gypse extérieurs, blocs de béton, béton, pierre, bois et métal
- Peut être appliquée sur du béton frais

Dimensions

Seaux de 5 gal (18,9 L), barils de 55 gal (208 L)

Utilisations

La membrane **Air-Bloc® 32MR** est utilisée dans la construction de murs en élévation haute performance nécessitant un pare-vapeur combiné à une membrane pare-air/eau. S'intègre à la membrane solin et aux accessoires Blueskin de manière à former un système de mur complet qui satisfait aux normes les plus élevées de l'industrie en matière de performance. **Air-Bloc® 32MR** est utilisée couramment sur divers substrats muraux avant la pose du revêtement extérieur. Non conçue pour être exposée ni à l'air libre de façon permanente ni au rayonnement ultraviolet.

Restrictions

Doit être protégée durant les travaux de construction. PROTÉGER DU GEL. Ne pas appliquer sur des surfaces détrempées. Non conçue pour être exposée aux intempéries de façon permanente. Recouvrir la membrane aussitôt que possible. Peut cependant être laissée à l'air libre jusqu'à trois (3) mois après avoir été posée si nécessaire pour accommoder l'échéancier de construction.

La membrane **Air-Bloc® 32MR** ne doit pas être appliquée lorsque la température ambiante et celle du substrat sont au-dessous de 5° C (40°F), ni lorsqu'il pleut ou qu'il y a prévision de pluie dans les 16 prochaines heures. À ne pas appliquer s'il est prévu que la température ambiante baissera en dessous de 0° C dans les 24 prochaines heures. Après avoir appliqué la membrane **Air-Bloc® 32MR**, les murs de maçonnerie de béton d'une nouvelle construction doivent être protégés à la ligne du toit pour empêcher l'eau de s'infiltrer dans la cavité interne.

Si la pose de la membrane se fait par temps chaud ou dans la chaleur directe du soleil sur des substrats poreux comme du béton, des cloques peuvent se produire à cause du séchage rapide en surface. Pour empêcher la formation de cloques lors de la pose de la membrane par temps chaud, on recommande d'appliquer une mince couche de membrane et de la laisser sécher, puis de la faire suivre par une autre couche. On peut aussi appliquer deux couches plus minces au lieu d'une couche épaisse (la première couche étant appliquée par roulage), ce qui contribue aussi à empêcher la formation de cloques.

Préparation de la surface

Les surfaces doivent être saines, sèches, propres et exemptes de givre, d'huile, de graisse, de saleté, d'excès de mortier ou de tout autre contaminant. Le béton frais doit être laissé à sécher pendant au moins 16 heures avant d'y appliquer la membrane **Air-Bloc® 32MR**. Les surfaces de béton ne doivent présenter ni cavités importantes ni effritement. Les joints d'une largeur d'au plus 6 mm (¼ po) entre les panneaux de gypse, de contreplaqué et d'isolant rigide de catégorie extérieure doivent être rejointoyés à l'aide de la membrane **Air-Bloc® 32MR** appliquée à la truelle, et renforcés à l'aide d'une bande de ruban de fibre de verre (p. ex., la **Toile de fibre de verre Yellow Jacket Henry #183**) de 50 mm (2 po) de largeur avant l'application de la membrane liquide. Les joints d'une largeur de plus de 6 mm (¼ po) entre les panneaux de gypse ou de contreplaqué de catégorie extérieure doivent être scellés à l'aide de la membrane **Blueskin®** adhéree au substrat apprêté (utiliser l'**Apprêt Blueskin®** ou l'**Aquatac™ Henry #545**) en faisant chevaucher d'au moins 75 mm (3 po) sur les deux côtés du joint. Les joints d'une largeur de plus de 6 mm (¼ po) entre les panneaux d'isolant rigide ne sont pas permis. Les joints de mortier sur les éléments de maçonnerie en béton doivent être arasés à la surface du bloc. Les fissures dans la maçonnerie et le béton d'une largeur d'au plus 6 mm (¼ po) doivent être remplies à l'aide de la membrane **Air-Bloc® 32MR** appliquée à la truelle et laissées à sécher jusqu'au lendemain avant d'appliquer la membrane liquide sur la surface. Ou bien, on peut sceller les fissures à l'aide d'une bande de membrane **Blueskin®** appliquée sur le substrat apprêté (utiliser l'**Apprêt Blueskin®** ou l'**Aquatac™ Henry #545**). Les fissures d'une largeur de plus de 6 mm (¼ po) doivent être scellées à l'aide de la membrane **Blueskin®** adhéree au substrat apprêté en faisant chevaucher d'au moins 75 mm (3 po) sur les deux côtés de la fissure. Les joints de raccordement entre deux matériaux dissemblables aux poutres, colonnes, cadres de fenêtres ou de portes, etc. doivent être scellés à l'aide de bandes de membrane **Blueskin®** en les faisant chevaucher d'au moins 75 mm (3 po) sur les deux substrats. Tous les cadres de fenêtres et de portes doivent être fixés mécaniquement, ou encore, un joint d'étanchéité conçu de manière appropriée doit être effectué.

Traitement des joints et des fissures

Le traitement des joints dynamiques ou de dilatation doit être conforme aux devis et détails architecturaux du projet.

Options de traitement des joints non mobiles du substrat ou du revêtement :

Remarque : se référer aux fiches techniques des produits.

Largeur du joint non mobile	Méthode # 1 Scellant	Méthode #2 Application liquide	Méthode #3 Membrane autoadhésive
Moins de 6 mm (¼ po)	1. Scellant HE925 BES 2. Remplir et araser de manière à obtenir un fini lisse 3. Laisser sécher	1. Remplir de Air-Bloc® 32MR à la truelle en dépassant d'au moins 75 mm (3 po) sur les surfaces adjacentes 2. Noyer complètement 50 mm (2 po) au moins de ruban de renfort de fibre de verre Yellow Jacket dans le Air-Bloc® 32MR fraîchement appliqué en centrant sur le joint	1. Appliquer l'Adhésif Blueskin, l'Adhésif Blueskin LVC ou l'Aquatac. 2. Laisser sécher 3. Poser la membrane autoadhésive au rouleau <u>Choisir une option :</u> ▪ Option perméable ○ Blueskin VP 160 ▪ Option non perméable ○ Blueskin SA ○ Blueskin SA LT ○ Blueskin SA HT ○ Foilskin
6 mm (¼ po) à 12 mm (½ po)	Voir plus haut	Ne pas utiliser	Voir plus haut

Application

On peut appliquer une ou deux couches de membrane **Air-Bloc® 32MR** à l'aide d'un pinceau ou d'un pulvérisateur sans air comprimé à usage industriel. Appliquer une couche monolithique en raccordant avec la membrane solin de façon à former une pellicule et un pare-air uniformes et lisses, en prenant soin qu'il ne se forme aucun affaissement, coulure ou vide. Bien vérifier régulièrement l'épaisseur à l'état humide pendant l'application pour assurer une couverture adéquate de la surface.

Taux d'application : appliquer selon les spécifications architecturales publiées. Les taux d'application types sont :

- **surfaces lisses**, comme le revêtement extérieur de gypse ou béton moulé : 2,0 L/m² (5 gal US/100 pi²) pour obtenir une épaisseur de pellicule humide d'environ 2 mm, selon la texture et la porosité de la surface;
- **surfaces rugueuses**, comme les blocs de béton : 3,0 L/m² (7 gal US/100 pi²) pour obtenir une épaisseur de pellicule humide d'environ 3 mm, selon la texture et la porosité de la surface.

Protection de l'ouvrage fini : les membranes **Air-Bloc® 32MR** et **Blueskin®** n'ont pas été conçues pour être laissées exposées de façon permanente. Même si ces matériaux ont été conçus pour résister à une exposition à l'air libre jusqu'à trois mois, il est fortement recommandé de les recouvrir dès que possible. Dans toute la mesure du possible, commencer par recouvrir la membrane exposée au sud, puis continuer sur la surface restante.

Précautions à prendre

Lors du transport du produit, s'assurer que le contenant est bien fixé et que le couvercle est bien serré. Veiller à ce que le contenant ne roule pas, car le couvercle pourrait se desserrer et le produit pourrait couler. Protéger du gel pendant le stockage, l'application et jusqu'à ce que le matériau ait durci.

Nettoyage

Utiliser du nettoie-mains sans eau pour la peau. Rincer l'équipement de pulvérisation à l'eau courante. Utiliser des agents nettoyants à base d'essence d'agrumes pour enlever les pellicules séchées.

Mise en garde

NE PAS INGÉRER. Refermer le contenant après chaque usage. Éviter d'inhaler les vapeurs, car cela risque d'irriter les voies respiratoires. Prendre les mesures de protection appropriées pour éviter tout contact avec les yeux et la peau. Si le produit est avalé, **TÉLÉPHONER IMMÉDIATEMENT À UN MÉDECIN.** Si le produit entre en contact avec les yeux, ouvrir grand les paupières et rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'injection accidentelle par l'équipement de pulvérisation, **OBTENIR DES SOINS MÉDICAUX!** Mettre le contenant et tout contenu non utilisé au rebut selon la réglementation locale, provinciale ou fédérale. Ne pas faire chauffer le contenant ni le stocker à des températures supérieures à 50°C (120°F). **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE EXTÉRIEUR SEULEMENT. PROTÉGER DU GEL**

Les **employeurs** doivent obtenir une copie de la **fiche signalétique** auprès de leur fournisseur ou en composant le numéro sans frais et consultant le site Web au bas de la page.

Garantie limitée

Nous, le fabricant, garantissons seulement que le présent produit est exempt de toute défectuosité, étant donné que plusieurs facteurs qui risquent d'influencer les résultats – comme la température, la qualité de l'exécution, l'équipement utilisé et la condition préalable du substrat – sont totalement indépendants de notre volonté. Nous remplacerons sans frais tout produit trouvé défectueux dans les 12 mois de la date d'achat, à condition que ledit produit ait été appliqué conformément à nos directives écrites quant à son utilisation recommandée comme convenant à ce produit. La preuve d'achat doit être fournie. STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES ET LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ : LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE TIENT LIEU DE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE Y COMPRIS, MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU POUR UN MOTIF PARTICULIER. LE FABRICANT N'A D'AUTRE RESPONSABILITÉ QUE LE REMPLACEMENT DU PRODUIT DÉFECTUEUX, Y COMPRIS LES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS PROVENANT DE TOUTE DÉFECTUOSITÉ OU TOUT DÉLAI CAUSÉ PAR LE REMPLACEMENT DUDIT PRODUIT OU AUTRE. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE FOURNIT À L'ACHETEUR LA RÉPARATION EXCLUSIVE POUR TOUTE DÉFECTUOSITÉ DUDIT PRODUIT.

Communiquer avec le département des Garanties à warranty@henry.com ou à l'adresse affichée plus bas pour plus d'information sur les garanties de produits et de systèmes.

ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

L'information technique et celle relative à l'application apparaissant à la présente sont fondées sur nos meilleures connaissances scientifiques et pratiques. La présente information étant d'ordre général, on ne peut présumer d'aucune pertinence d'un produit à un usage particulier et aucune garantie ne peut être donnée quant à son exactitude, fiabilité ou intégralité exprès ou tacite autre que celle requise par la loi. Il incombe à l'utilisateur de vérifier la pertinence du produit à son usage prévue. Les fiches techniques de Henry Company sont mises à jour régulièrement et l'utilisateur est responsable d'obtenir et de confirmer qu'il a la version la plus récente. L'information contenue dans la présente fiche technique peut être modifiée sans préavis.